

Cité U d'Antony: la justice annule l'arrêté de transfert de propriété (association)

La justice a annulé jeudi l'arrêté transférant la propriété de la cité universitaire Jean Zay d'Antony (Hauts-de-Seine), une des plus grandes d'Europe, dont la démolition a commencé en 2010, a annoncé l'association ayant lancé la procédure.

L'association des amis de la résidence universitaire d'Antony (Aarua), à l'origine des recours en justice, a précisé dans un communiqué que le tribunal administratif de Versailles avait annulé "l'arrêté du 9 janvier 2009 du préfet des Hauts-de-Seine portant transfert de biens appartenant à l'Etat ou à un établissement public et affectés au logement des étudiants, constitués de la résidence universitaire Vincent Fayot à Châtenay-Malabry et de la résidence universitaire Jean Zay à Antony à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine".

Le protocole d'accord relatif à la réhabilitation et au redéploiement de ces résidences universitaires, voté le 9 octobre par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine, a également été annulé par le tribunal.

Les motivations du jugement n'étaient pas immédiatement disponibles, a précisé l'association.

"L'intention, non dissimulée, était de transformer ce site en souhaitant qu'il ne soit pas uniquement dédié aux étudiants", a déclaré à l'AFP Marie-Jo Ehrhard-Weill, présidente de l'Aarua.

"Dans le contexte actuel de pénurie de logements étudiants, le nombre de logements étudiants serait réduit avec le risque que ces logements soient plus chers", a-t-elle ajouté.

Mme Ehrhard-Weill s'est félicitée de ce "coup d'arrêt au projet", espérant que cette décision judiciaire "laisse place à la discussion" sur l'avenir de la résidence dont la réhabilitation est, selon elle, "inévitables et indispensables".

Sur les 2.100 logements qu'offrait la résidence universitaire Jean Zay, près de 550 ont été détruits à ce jour, selon l'Aarua.

La démolition du bâtiment C de la cité, jugé vétuste et dangereux, avait été décidée en octobre 2009 après des débats houleux, des étudiants ayant dénoncé les conditions de leur expulsion de la résidence.

AFP